

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2018**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille dix-huit, le 17 Janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

**PRESENTS** : M. MELLET, M. BANCILHON, M. DENUX,  
Mme MERONO, Mme SORIANO, Mme ALLEAU,  
M. KHADRI, M. RICHOU-PICYK, M. SAILLY, M. TENA.

**POUVOIR** : Mme ERARD à Mme SORIANO

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme M. Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme M. Claire SORIANO

**1. Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Octobre 2017**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Octobre 2017.

**Pour : 11**

**2. Attaché Principal – Suppression poste – Avis CTP**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ en retraite de Mme Régine SARDA-SARROCA, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018, il est nécessaire de consulter le Comité Technique Paritaire pour avis pour la suppression du poste titulaire d'Attaché Principal.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Pour : 11**

**3. Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> Classe – Création de poste**

Suite au départ à la retraite de Mme Régine SARDA-SARROCA (Secrétaire Générale) au 1<sup>er</sup> Février 2018, il est nécessaire de créer un poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 pour remplacer cette dernière.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2018,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Pour : 11**

#### **4. Régime indemnitaire (RIFSEEP) Agents Communaux – Modifications au 01/02/2018**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal n°43/2017 du 18 Septembre 2017 adoptant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2017 et précise qu'il est nécessaire de porter 2 modifications sur la future délibération à acter et notamment la création de poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> Classe, suite à la nomination de Mme Brigitte GRIGNON.

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour prendre les arrêtés individuels d'attribution et pour mener à bien l'opération et signer toutes les pièces afférentes,
- ✓ **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> Février 2018,
- ✓ **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°43/2017 du 18 Septembre 2017,
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Pour 11**

#### **5. Indemnités d'Administration et Technicité (IAT) – Révision au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

Comme les années précédentes et au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le Conseil Municipal décide de réviser l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au profit des agents relevant du Service Police Municipale.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Pour 11**

#### **6. Participation financière à la protection sociale des agents**

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 20€ par agent affilié à une garantie complémentaire santé labellisée,
- de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée, comme suit :
  - indice <350 – Garantie salaire .....13€
  - indice 351 à 400 – Garantie salaire .....12€
  - indice > 400 – Garantie salaire.....11€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Pour : 11**

**7. Indemnité de Conseil Percepteur – Année 2017**

Comme chaque année, le receveur municipal nous assure de son concours pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'état liquidatif pour M. LOUSTAUNAU Pierre arrête la somme de 264.32 € brut soit 240.87 € Net pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Pour : 11**

**8. Dispositif « La Tempora 2018 » - Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération**

La participation financière aux dépenses de ce dispositif sera à la charge de la commune et fixée à 0.50€ par habitants soit 738.50€.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

**Pour : 11**

**9. Cession de terrains en vue d'aménagements immobiliers (logements, local d'accueil) Avenant**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 Avril 2017 approuvant le choix du promoteur-aménageur pour l'affaire ci-dessus référencée, conception réalisation conclue avec le groupe TOUESROC/SERRA Architectes.

Après désistement du partenaire financier du groupe TOUESROC, il est nécessaire d'ajouter un nouveau membre à ce groupe par avenant, à savoir la SCCV Résidence les Acacias.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec TOUESROC/SERRA Architectes.

**Pour : 11**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 55**

**La Secrétaire de Séance,  
M. Claire SORIANO**



**Le Maire,  
Éric MELLET**

